

## Communiqué de presse

Berne, le 13 mai 2022

# Coronavirus

## Les cantons souhaitent poursuivre la stratégie de dépistage éprouvée

**Dès le début de l'année 2023, le Conseil fédéral souhaite confier aux cantons l'entière responsabilité de la mise en œuvre des tests COVID-19 et de leur financement, ce qui compromettrait la surveillance de l'évolution des infections à l'échelle nationale et perturberait les processus bien rodés. Lors de la consultation relative à la modification de la loi COVID-19, les cantons se sont clairement opposés à la proposition du Conseil fédéral.**

Selon le [projet du document de base](#) du Conseil fédéral concernant l'évolution à moyen et à long terme de l'épidémie de COVID-19 et la transition vers la « situation normale », il faut partir du principe que la circulation du virus reprendra à l'automne et en hiver au plus tard. Pendant les mois hivernaux, un accès facilité au dépistage pour l'ensemble de la population et une vue d'ensemble précise de l'activité du virus devraient ainsi gagner en importance. De ce fait, il n'est pas compréhensible que le Conseil fédéral souhaite, dès le mois de janvier 2023, démettre la Confédération de la responsabilité en matière de stratégie de dépistage et de financement des tests.

Selon Lukas Engelberger, président de la CDS, « la stratégie COVID-19 soulève des questions fondamentales – comme celles de savoir qui peut ou doit se faire tester, par quel moyen, à quel moment – auxquelles il conviendra d'apporter des réponses à l'échelle nationale ». En laissant les cantons définir quels tests sont pris en charge par les pouvoirs publics, les différences régionales et cantonales dans la capacité de tests seront inéluctables. Ceci susciterait l'incompréhension de la population et déboucherait sur un tourisme de dépistage. Certes, la CDS pourrait formuler des recommandations concernant la stratégie de dépistage, mais les cantons n'y seraient pas liés. En raison des compétences financières des cantons, certaines décisions seraient en partie aussi du ressort des parlements cantonaux.

De même, la solution proposée évince le système de facturation éprouvé. Il conviendrait de mettre en place de toute nouvelles procédures, variables d'un canton à l'autre. De plus, la coordination avec les laboratoires et les garanties des capacités seraient sérieusement entravées. Les charges financières supplémentaires pour les cantons se chiffrent à plusieurs centaines de millions de francs. Pourtant, en assurant l'infrastructure de dépistage, les cantons déploient des efforts logistiques, personnels et financiers déjà considérables.

Renseignements :

Lukas Engelberger, conseiller d'État, président de la CDS, 061 267 95 23

Tobias Bär, responsable communication de la CDS, 031 356 20 39, [tobias.baer@gdk-cds.ch](mailto:tobias.baer@gdk-cds.ch)